

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 3 septembre 2021

Election au conseil d'administration du parc national du Mercantour : deux représentants des maires et un représentant des EPCI

L'élection de deux représentants des maires des communes des Alpes-de-Haute-Provence dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc national du Mercantour ou qui ont adhéré à la charte du parc et du représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Alpes-de-Haute-Provence ayant qualité de représentant d'une commune dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc national du Mercantour ou ayant adhéré à la charte du parc se déroulera par correspondance du 13 au 27 septembre 2021.

Pour l'élection des représentants des maires des communes des Alpes-de-Haute-Provence dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc national du Mercantour ou qui ont adhéré à la charte du parc, le collège électoral est composé des maires d'Allos, de Barcelonnette, de Colmars, de Jausiers, d'Uvernet-Fours et de Val d'Oronaye.

Pour l'élection du représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Alpes-de-Haute-Provence ayant qualité de représentant d'une commune dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc national du Mercantour ou qui ont adhéré à la charte du parc, le collège électoral est composé des présidents de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon-sources de lumière.

Les candidatures doivent être déposées ou adressées par voie postale à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence entre le 8 et le 10 septembre 2021.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU 04016 Digne-les-Bains Cedex